



**PROCES-VERBAL
BUREAU
DU MARDI 26 JANVIER 2010 à 19h00**

L'an deux mille dix le vingt six janvier
Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en ses locaux à Lodève sous la Présidence de Marie Christine BOUSQUET

Présents : Jean TRINQUIER, Hadj MADANI ; Daniel GUIBAL ; Frédéric ROIG ; Lionel MICOLA, Joseph FABRE, Anne-Marie FABRE, Yves JOURDAN, Jean Luc REQUI, José POZO, Yves BAILLEUX MOREAU ; Valérie ROUVEIROL ; Colette MEINARD ; Jean-Marc GONTARD ; Jean Noël MALAN ; Joëlle GOUDAL.

Absent(s) excusé(s) : Jean-Paul PAILHOUX,

Absent(e)s :

Madame la Présidente souhaite la bienvenue et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance et propose de passer à l'ordre du jour.

I - Acquisition dessins Dardé – Musée de Lodève

Il est proposé aux Délégués Communautaire d'acquérir auprès de Monsieur et Madame PARISOT, pour le Musée de Lodève; deux Dessins de Paul Dardé intitulé :

- Roméo et Juliette, réalisé à l'encre de chine - 236 X160mm
- Panthéon - 1931, lavis - 265 x 186mm

Cet achat poursuit la politique d'acquisition, entreprise par la Ville de Lodève, des œuvres de Paul Dardé. Ces dessins enrichissent les collections du Musée de Lodève et complètent les nombreux thèmes illustrés par l'artiste.

Le prix d'achat pour ces deux œuvres est de :

- 1 000 € TTC pour Roméo et Juliette*
- 1 500 € TTC pour le Panthéon

soit un total de 2 500 € TTC

Adopté à l'unanimité

II - Acquisition Agosti – Musée de Lodève

Ensuite il est proposé aux Délégués Communautaire d'acquérir, pour le Musée de Lodève; le polyptyque de Jean-Paul AGOSTI, intitulé Lodève, Pont, terre et ciel.

Cette œuvre, réunit 4 panneaux de 152 X 100 cm chacun pour une dimension totale de 1152 x 412 cm. Exécutée à l'aquarelle et feuille d'or sur papier Arches. Directement liée à la ville, elle s'intéresse plus particulièrement au plus vieux pont de Lodève, le pont de Montifort, qui a offert à l'artiste, outre la forte symbolique liée à l'image du pont, les éléments qui alimentent habituellement sa peinture : la rivière, les miroirs d'eau, la végétation.

Le prix d'achat de cette œuvre est de 69630 € TTC.

Une subvention peut être sollicitée auprès du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées (FRAM).

Madame la Présidente précise également aux Délégués Communautaires que, conjointement à cette acquisition l'artiste Jean-Paul AGOSTI propose d'offrir à la CCL&L pour le Musée, une œuvre également liée au travail qu'il a réalisé à partir de Lodève et sa région.

Cette œuvre, intitulée « Ciel de Perrarines » est un grand tableau, réalisé à l'acrylique et à la feuille d'or sur toile d'un diamètre de 2,50m.

Elle représente un grand ciel dans lequel s'inscrivent à la fois des fragments du pont de Montifort et le tracé du relevé archéologique du cromlech situé à Perrarines, sur le Larzac. La réunion d'éléments de ce pont du Moyen-Age et des monolithes préhistoriques du tableau établit une relation spatiale particulièrement intéressante entre le ciel que l'on rencontre sur les hauteurs autour de Lodève et le bas de la ville où se trouvent la rivière et le pont. La valeur de cette œuvre est de 30 000 €.

Adopté à l'unanimité.

III – FISAC

Monsieur Yves Bailleux-Moreau expose aux Délégués communautaires les tableaux des demandes de financement pour trois ans dans le cadre du Fonds d'Intervention pour le Service l'Artisanat et le Commerce (FISAC) conformément aux enjeux et préconisations présentés au conseil communautaire du 12 janvier 2010.

Pour la demande générale du FISAC au service du territoire :

Le coût total est 720 431 €

Le soutien du FISAC sollicité est de 193 765 €

Conseil Général : 65 384 €

Commune : 5081 €

Entreprises 315 000 €

Communauté : 141 201 €

Pour la demande du FISAC du Caylar :

Le coût total est 399 571 €

Le soutien du FISAC sollicité est de 96836 €

Conseil Général : 70 000 €

Conseil Régional : 103 348 €

Communauté : 129 387 €

Pour la demande du FISAC de Soubès :

Le coût total est 637 845 €

Le soutien du FISAC sollicité est de 203 356 €

Conseil Général : 142 560 €

Conseil Régional : 136 360 €

Communauté : 203 356 €

Adopté à l'unanimité.

IV - Appel d'Offres photocopieurs

Suite à la fusion des Communautés de communes et au vu de l'état vieillissant de certains

photocopieurs, il est proposé d'harmoniser le parc tant d'un point de vue contractuel que technique, afin de faciliter les démarches administratives et d'améliorer le confort de travail des agents. En conséquence, il convient conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics de contracter un marché.

Le dossier établi prévoit la dévolution du marché selon la procédure MAPA, pour une durée minimum de 3 ans et une durée maximum de 5 ans.

Cette consultation a pour objet la location sans rachat, l'installation et la maintenance des photocopieurs neufs numériques noir et blanc et couleur pour les sites de la CCL&L suivant :

- 2 pour le bâtiment Eugène Taly,
- 2 pour le bâtiment Alsace-Lorraine,
- 1 pour le Musée,
- 1 pour l'Office du tourisme.

Au vu des propositions, l'offre technique la plus appropriée à nos besoins est celle de la société Buro System pour une durée de 5 ans :

<i>désignation</i>	<i>coûts TTC par photocopieur</i>	
	<i>location mensuelle</i>	<i>coût copie unitaire</i>
2 photocopieurs noir & blanc	298,28 €	n&b : 0,0071 €
4 photocopieurs couleurs	791,54 €	n&b : 0,0071 € coul : 0,0627 €
COÛT TOTAL du marché sur 5 ans	48 847,80 €	

Dans les conditions du marché, il est prévu le rachat des contrats relatifs au parc existant, ce qui représente après étude, un montant de 15235,25 € TTC réparti de la façon suivante :

<i>désignation</i>	<i>solde location</i>	<i>solde maintenance</i>
Sharp MX 3500	2646,00 €	
Canon 2570 Canon 4570	6418,50 €	3674,00 €
RECETTE TOTALE HT	12,738,50 €	

Les contrats en cours devront être soldés par rachat auprès des prestataires actuels et seront refacturés au titulaire du nouveau marché.

Adopté à l'unanimité

V - Conventions de stage

- **Service Voix de la Méditerranée**

Madame la Présidente fait part de la nécessité de prendre un stagiaire afin d'aider le service des voix de la méditerranée de la Communauté de Communes sur l'organisation du festival des voix de la méditerranée. Ce stagiaire de l'Institut Universitaire de technologie d'Angers se nomme Elsa OURNIE.

Ce stage sera rémunéré à hauteur de 30% du smic.

Adopté à l'unanimité

- **Service Informatique**

Madame la Présidente fait part de la nécessité de prendre un stagiaire afin d'aider le service informatique de la Communauté de Communes. Ce stagiaire de Carrière Formation se nomme Monsieur Gilles HANULA.

Ce stage non rémunéré se déroulera du 8 au 19 mars 2010;

Adopté à l'unanimité

VI - QUESTIONS DIVERSES

- **DEMANDE DE SUBVENTION – EXTENSION DU MUSEE**

Madame la Présidente rappelle le projet d'extension du Musée de Lodève qui permettra de :

- Mettre en valeur et redéployer les collections permanentes,
- Consolider la politique d'expositions temporaires,
- D'élargir l'audience en terme de public,
- Mettre à niveau l'ensemble des fonctions du musée,
- Renforcer la place du musée dans le dispositif culturel régional.

Elle précise qu'afin de réaliser cet important investissement, il convient de demander une subvention d'un montant de 500 000 € au Conseil Général de l'Hérault. Le coût du programme est de 700 000 € HT selon le devis détaillé.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Adopté à l'unanimité.

- **OPERATION OCAGER – demande de subvention au Conseil Régional**

Madame la Présidente rappelle aux Délégués communautaires le programme d'actions de l'Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural (OCAGER) Lodévois et Larzac.

Ce travail s'articulera autour des thématiques suivantes :

- Volet couvert végétal,
- Volet agricole et pastorale,
- Volet foncier,
- Volet forestier,
- Volet Activités de Pleine nature,
- Volet Cartographie,
- Définition du programme d'action de la phase 2,
- Volet transversal Animation et Coordination.

Madame la Présidente informe que le Conseil Régional demande à ce que l'on présente de nouveau le dossier OCAGER avec un budget HT et non TTC. Elle propose d'adopter le plan de financement suivant :

COUTS HT		FINANCEMENT HT	
Prestataire étude	58 235,22 €	Conseil Général	14 797,53 €
Suivi CCL&L	7 531,59 €	Région	14 797,53 €
		FEADER	32 883,40 €
		Autofinancement	3 288,35 €
Total	65 766,81 €	Total	65 766,81 €

Adopté à l'unanimité

- **MAISON DES ENTREPRISES : CONTRAT D'OBJECTIFS 2010**

Monsieur Yves BAILLEUX MOREAU, Vice Président au Développement Economique explique que cette convention a pour objet d'organiser le partenariat entre la Maison des Entreprises et les Communautés de Communes du Clermontais, Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault dans le but de favoriser le développement économique.

Cette contractualisation se situe en cohérence avec la charte du Pays Cœur d'Hérault approuvée en 2003 et s'inscrit dans le cadre de la programmation 2010 du Pays, pour la pépinière d'entreprises multipolaire du Cœur d'Hérault et pour le centre de ressources. Elle fixe les droits et les obligations de chacun, en clarifiant ainsi les relations des contractants.

La Maison des Entreprises a tissé des liens avec les différentes communautés de communes dans le cadre des accompagnements de projets, de l'aide à l'implantation. Elle effectue une mission d'appui au développement économique sur le territoire du Pays, et ce, depuis 21 ans.

Les Communautés de Communes exercent depuis leurs créations, la compétence de développement économique avec chacune une définition spécifique de l'intérêt communautaire.

Le projet de convention est ci-annexé.

Le coût des différents objectifs est le suivant : 4750 € pour le Lodévois et Larzac

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance.

Les membres du bureau